

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 15 mars 2018 à 20 h 00

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA, Florence NORMAND, Sylvie AUDINOT, Ms Jean-Michel MARCHAL, Charles-Henri KARAMARKO, Marc GERARDIN

Absents : Mrs Laurent GASPAR, Didier BARRET,

Procurations : Mme Marie BAYARD a donné procuration à Mme Florence NORMAND

Mme Anne-Marie MONGEL a donné procuration à M Francis TOUSSAINT

Secrétaire : M. Jean-Paul CAURIER

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

- Compte administratif 2017 du budget de l'eau

Le Conseil, après en avoir délibéré, *Par 11 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote* :

Adopte le Compte Administratif de 2017 du Budget de l'eau, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses.....	59 085.32 €
Recettes.....	53 969.43 €
Déficit sur l'année	5 115.89 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	20 122.01 €
Recettes.....	58 091.59 €
Excédent sur l'année	37 969.58 €

- Compte administratif 2017 du budget Forêt

Le Conseil, après en avoir délibéré, *Par 11 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote* :

Adopte le Compte Administratif de 2017 du Budget Forêt, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses.....	16 651.62 €
Recettes.....	8 144.50 €
Déficit sur l'année	8 507.12 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	16 150.00 €
Recettes.....	64 543.25 €
Excédent sur l'année	48 393.25 €

- Compte administratif 2017 du budget général de la commune

Le Conseil, après en avoir délibéré, *Par 11 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote :*

Adopte le Compte Administratif de 2017 du Budget communal, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses.....	387 460.54 €
Recettes.....	443 046.52 €
Excédent sur l'année	55 585.98 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	133 800.32 €
Recettes.....	188 289.84 €
Excédent sur l'année	54 489.52 €

-Affectation du résultat 2017 du budget eau

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Constata les résultats de l'exercice 2017 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	130 468.67 €
--	--------------

-Affectation du résultat 2017 du budget Forêt

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Constata les résultats de l'exercice 2017 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement

A la section d'investissement (compte 1068) : 18 821.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté.....49 759.53 €

-Affectation du résultat 2017 du budget Commune

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Constata les résultats de l'exercice 2017 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement

A la section d'investissement (compte 1068) : 18 643.88 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté..... 316 852.76 €

-Comptes de gestion

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

Adopte les comptes de gestion de 2017 établis par la Trésorière.

-Budget Primitif 2018 – Budget de l'Eau

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :
Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2018 du service de l'Eau :

Section de fonctionnement :	
Dépenses = Recettes.....	188 990 €
Section d'investissement :	
Dépenses = Recettes.....	156 721 €

-Budget Primitif 2018 – Budget de la Forêt

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :
Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2018 de la Forêt :

Section de fonctionnement :	
Dépenses = Recettes.....	70 760 €
Section d'investissement :	
Dépenses = Recettes.....	44 740 €

-Budget Primitif 2018 – Budget général

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :
Vote ainsi qu'il suit le budget primitif de 2018 de la Commune :

Section de fonctionnement :	
Dépenses = Recettes.....	717 477 €
Section d'investissement :	
Dépenses = Recettes.....	404 843 €

-Reversement du budget de la forêt au budget communal

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :
Décide d'intégrer dans le budget principal une partie du résultat du budget de la forêt, soit
40 000 €

-Travaux de maintenance ONF

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'ONF, Agence Vosges Montagne, concernant les travaux de maintenance et d'infrastructure à effectuer sur la forêt communale de Nompatelize en 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux de maintenance d'un montant de 1 852.00 € HT et décide de ne pas faire réaliser les travaux d'infrastructure.

-Contribution au SMIC

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Décide d'inscrire la somme de 340 €, correspondant à la participation syndicale budgétaire de la commune de Nompateize au SMIC pour l'année 2018.

-Vote des Taxes

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Décide du maintien des taux des contributions directes pour 2018 et les fixe ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe habitation	509 500	18.43 %	93 901 €
Taxe foncière (bâti)	538 500	9.00 %	48 465 €
Taxe foncière (non bâti)	13 800	20.54 %	2 835 €
			<hr/> 145 201 €

-Demandes d'adhésions et de retrait du SDANC

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions des communes de Bois de Champ et de Savigny et sur la demande de retrait présentée par la commune de Sandaucourt

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Se prononce favorablement à ces demandes.

-Conventions avec la Mairie de La Bourgonce

Le conseil, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

Décide de passer une convention de mise à disposition du personnel avec la mairie de La Bourgonce.

INFORMATIONS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : 8 h 30 – 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 – 12 h 00**

(arrêté n°964/08 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit également le brûlage des déchets ménagers ou autres (déchets verts) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Pour rappel, les cartes d'identité ne sont plus délivrées en Mairie.